

Aide-auxiliaire de puériculture

1 – Titre/Métier :

Aide-auxiliaire de puériculture

2 – Cadre d'emplois :

- Filière technique ; adjoints techniques
- Filière médico-sociale ; agents sociaux

3 – Service d'affectation :

Pôle services à la Population - Direction Petite Enfance
Multi-accueils de la Roche-sur-Yon Agglomération

4 – Missions :

L'aide-auxiliaire de puériculture a pour mission principale de s'occuper des jeunes enfants, mais surtout de seconder l'auxiliaire de puériculture et l'EJE dans leurs fonctions quotidiennes. Cet agent accompagne les apprentissages des nourrissons et jeunes enfants jusqu'à 3 ans, tout en veillant à leur hygiène et à leur confort.

Il s'assure également de la propreté et l'entretien du matériel et des locaux.

Il peut ponctuellement assurer des missions en cuisine de remise en température, dans le respect de la méthode HACCP (maintien des plats à température ; surveillance des températures du réfrigérateur et du congélateur ; respect des règles de conditionnement et de rangement des produits, etc...).

5 – Position hiérarchique :

Agent placé sous la responsabilité du responsable de l'établissement au sein duquel il exerce, mais rattaché au directeur de la Petite enfance.

6 – Relations fonctionnelles :

En interne :

- Régulièrement avec :
 - Les enfants et leur famille
 - Les différents membres de l'équipe (éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, agents techniques)
- Occasionnellement avec :
 - La direction Petite enfance
 - Les agents des autres structures d'accueil petite enfance
 - Les responsables des autres structures d'accueil petite enfance

En externe :

- Relations ponctuelles avec les intervenants dans la structure en direction des enfants ou de l'équipe : musique, conte, psychologue
- Relations avec des équipements extérieurs lors de projets transversaux
- Stagiaires et formateurs

7 – Principales responsabilités :

➤ Dans le domaine de la relation à l'enfant :

- Accueillir l'enfant à son arrivée et faciliter la séparation
- Recueillir les informations utiles au bon déroulement de la journée (sommeil, repas, santé...)
- Répondre aux besoins quotidiens prioritaires des enfants (hygiène, repas, sieste...) en instaurant une relation respectueuse
- Préserver l'intimité des enfants
- Proposer des activités d'éveil adaptées et conformes au projet pédagogique de la structure, en collaboration avec les auxiliaires de puériculture et l'éducatrice de jeunes enfants
- Apporter les soins de première nécessité aux enfants

➤ Dans le domaine des relations aux familles :

- Accueillir les familles dans leur singularité en travaillant la qualité du lien pour établir et développer une relation de confiance
- Respecter le secret professionnel
- Etre à l'écoute des familles et savoir partager les informations essentielles avec l'équipe

8 – Responsabilités ponctuelles et occasionnelles :

- Aide à l'entretien du matériel et des locaux
- Aide à la préparation des repas

9 – Compétences et qualités requises :

- ⇒ **Diplôme du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance exigé avec 120h d'accompagnement en petite enfance (parcours d'intégration avec fiche de suivi en conformément à l'arrêté du 29 juillet 2022)**

Savoirs-être :

- Maîtrise de soi
- Patience
- Bienveillance
- Vigilance
- Rigueur
- Gestion du stress
- Adaptabilité

Savoirs-faire :

- Sens de la communication avec les enfants
- Créativité
- Sens de l'initiative

Savoirs :

- Connaissance des grandes étapes du développement de l'enfant
- Connaissance des règles de diététique de l'enfant

- Maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité
- Connaissance de la législation en matière de petite enfance

10 – Lieu d'embauche :

Multi accueils de la Roche-sur-Yon Agglomération

11 – Contraintes et difficultés :

- occasionnellement pourra être amené(e) à travailler sur différentes structures petite enfance de l'agglomération

12 – Horaires :

Poste à temps complet

Rythme de travail tel que défini par la direction Petite enfance conformément au règlement intérieur relatif au temps de travail.

13 – Avantages liés au poste :

Régime indemnitaire afférent à la collectivité

CNAS – COSeL

Prise en charge prévoyance

Titres repas